

# Inégalités dans les frais d'inscription et aides universitaires en Europe

Dans son dernier rapport, le réseau européen sur les systèmes éducatifs – Eurydice – présente une analyse portant à la fois sur les données relatives au montant des frais d'inscription à l'université en premier et deuxième cycles et aux aides accordées aux étudiants, sur critères sociaux et sur le mérite, dans les vingt-huit États membres de l'Union européenne. Inégalités criantes pour l'accès aux études supérieures en Europe.

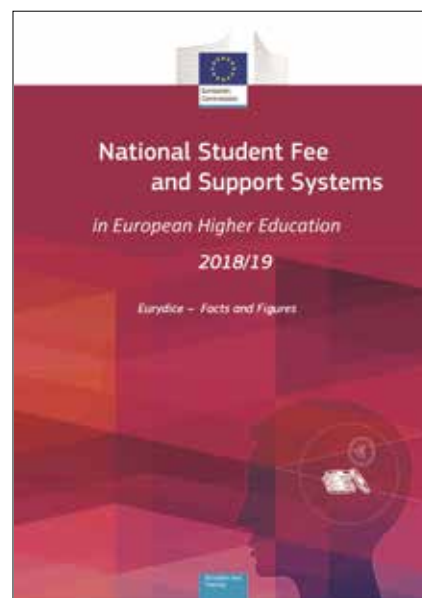
Lorsqu'il s'agit, pour des étudiants, de suivre un cursus dans un autre pays que le sien, on distingue souvent les étudiants originaires des pays dits « extra-communautaires » de ceux originaires des « pays européens ». C'est que ces derniers sont, le plus souvent, « traités » comme les nationaux et la réciprocité est très généralement appliquée. Est-ce à dire que les situations dans les pays communautaires sont semblables, même si tous appliquent le parcours LMD (licence-master-doctorat) ?

Loin de là, ce dont témoigne la lecture du dernier rapport d'Eurydice, le réseau européen sur les systèmes éducatifs<sup>1</sup>, « *National Student Fee and Support in European Higher Educa-*

*tion* »<sup>2</sup>. D'abord, parce que l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) illustre assez parfaitement la diversité des échelles de valeurs, des paradigmes, des traditions et des histoires qui prévalent dans les différents systèmes politiques et imprègnent partout le présent. Mais aussi en raison du nombre incroyable de facteurs qui influent conjointement sur l'accès à l'enseignement supérieur. Notamment le poids plus ou moins fort de l'État – qui va de la maîtrise totale des tarifs et des règles à la quasi-autonomie universitaire – ou encore la fiscalité plus ou moins compensatrice des coûts privés ou publics. Sans parler des critères sociaux et/ou d'excellence et de performance en vigueur dans les divers cycles universitaires, selon les objectifs politiques en matière d'éducation. Il n'empêche, quelques grandes constantes permettent de distinguer les régimes « anglo-saxons » des régimes plutôt « socio-démocrates »...

**Florence udier**

Laboratoire Statistique, analyse, modélisation multidisciplinaire (S MM), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Le rapport d'Eurydice.

Le rapport d'Eurydice réaffirme l'importance majeure de l'enseignement supérieur et pose la question de savoir comment s'assurer que les niveaux de financement à l'échelle des différents pays européens permettent de garantir aux étudiants les conditions nécessaires à leur succès. Le rapport décrit, en particulier, pour les systèmes d'enseignement

<sup>1</sup> Eurydice est un réseau européen sur les systèmes éducatifs, qui associe trente-huit pays participant au programme de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie : les vingt-huit pays de l'EU ainsi que l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Suisse, l'Islande, le Lichtenstein, le Monténégro, la Norvège, la Serbie, la Macédoine et la Turquie. En France, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse abrite, au sein de la Mission aux relations européennes et internationales (MIREI), l'unité française d'Eurydice.

<sup>2</sup> [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/sites/eurydice/files/fee\\_support\\_2018\\_19\\_report\\_en.pdf](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/sites/eurydice/files/fee_support_2018_19_report_en.pdf)



publics et ceux qui, bien que privés, dépendent des États, les contributions financières auxquelles sont soumis les étudiants nationaux et les étudiants étrangers en premier cycle, en précisant les cas d'exemptions et les situations particulières éventuelles. Il précise aussi les systèmes de bourses disponibles, les offres de prêts en vigueur, ainsi que l'incidence de ces diverses situations sur la fiscalité et les aides directes aux familles.

Avant de passer en revue les situations détaillées qui prévalent dans chacun des pays, le rapport compare les pays eu égard à différents items et montre, à l'aide de cartes de l'Europe, que :

- la proportion des étudiants nationaux qui paient des droits d'inscription en premier cycle varie très nettement selon les pays, allant de 0 % (ce sont les pays où tous les étudiants paient moins de 100 € de frais d'inscription) à 100 % (tous les étudiants paient des droits) ;
- les montants acquittés sont très variables selon les pays, allant de 0 € à plus de 3 000 €, sans grandes différences entre les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel (ce cas de figure existe dans certains pays) ;
- la variété des situations est très grande : non seulement, parfois, certains étudiants paient et d'autres non, selon des critères locaux mais encore, le montant des droits varie ici où là en fonction des disciplines ou encore des situations personnelles (linguistiques, sociales, ethniques...) ;
- les niveaux administratifs et politiques auxquels se prennent les décisions diffèrent selon les pays, ce

qui contribue fortement à la complexité du paysage ;

- certains pays modulent fortement les frais d'inscription en fonction des résultats « scolaires » obtenus ;
- les critères d'attribution des bourses et des prêts varient très nettement, non seulement entre pays mais aussi au sein même des pays, avec des critères de réussite (et d'excellence), ainsi qu'avec des critères d'âge, de situations familiales...
- le plus souvent, les droits perçus auprès des étudiants étrangers diffèrent de ceux acquittés par les nationaux.

Au total, émergent quatre types de pays : ceux qui combinent un faible pourcentage d'étudiants acquittant des droits et une forte proportion de boursiers ; ceux dans lesquels les étudiants qui paient des droits sont peu nombreux et le nombre de boursiers réduit ; ceux où à la fois les bourses sont rares mais les étudiants soumis à des droits nombreux ; enfin ceux qui cumulent un fort taux de boursiers et un fort taux d'étudiants devant acquitter des droits.

## Variabilité intra-européenne

**Allemagne.** La loi-cadre fédérale sur l'enseignement supérieur excluait les frais de scolarité. Le 26 janvier 2005, la Cour constitutionnelle fédérale estima que cette loi empiétait sur les compétences des *Länder*, et autorisa des frais d'inscription définis par ces derniers. De là, sept des seize *Länder* imposèrent des droits d'inscription, le plus souvent de 500 € par semestre. Il s'ensuivit des mobilisations massives étudiantes, en 2008 et 2009. Puis les *Länder* ont progressivement abandonné les frais de scolarité. En Bavière, un référendum a été organisé, les électeurs se sont exprimés pour l'abrogation des frais. Depuis la rentrée d'octobre 2014, l'enseignement supérieur est à nouveau gratuit sur l'ensemble de l'Allemagne.

**Suède.** L'enseignement supérieur est gratuit. Toutefois, depuis l'année 2011-2012, en licence et master, les étudiants issus d'un État non membre de l'Espace économique européen (UE plus Norvège, Islande et Liechtenstein) doivent verser des frais de scolarité compris entre 8 500 et 15 000 € annuels. Les études doctorales restent gratuites pour tous.

### Royaume-Uni (sauf Angleterre, voir article d'Annabelle Allouch)

- Pays de Galles : les frais d'inscription sont identiques à ceux de l'Angleterre ;
- Irlande du Nord : les frais d'inscription en licence sont limités à 4 600 € pour les nationaux et les Européens ;
- Écosse : les études de licence sont gratuites, mais uniquement pour les Écossais et les Européens ;

Extrait tiré de l'article de Marc Delepouve « Une hausse des frais d'inscription très politique », *Mensuel du Snesup* n° 673, p. 15.

Frais d'inscriptions maximum en premier et deuxième cycles et montants maximum des bourses sur critères sociaux et au mérite, en euros, pour l'année universitaire 2016/2017.

Source : [webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/images/5/58/EN\\_Fees\\_and\\_support\\_2016\\_17.pdf](http://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/images/5/58/EN_Fees_and_support_2016_17.pdf)

Pays	Frais d'inscription maxi. en 1 <sup>er</sup> cycle	Frais d'inscription maxi. en 2 <sup>e</sup> cycle	Montant maxi. des bourses sur critères sociaux	Montant maxi. des bourses au mérite
Allemagne	0*	0*	8 820	12 240
Autriche	727	727	9 492	9 492
Belgique (francophone)	836	836	4 821	0
Belgique (flamande)	890	890	5 341	0
Belgique (germanophone)	600**	0	2 469	0
Bulgarie	767	537	736	736
Chypre	3 417***	10 250	3 692	4 000
Croatie	1 002	1 002	1 443	0
Danemark	0	0	9 275	0
Espagne	2 011	3 211	6 797	0
Estonie	7 200	7 200	2 200	3 000
Finlande	0	0	6 660	0
France	184	256	5 551	900
Grèce	1 650****	12 000	2 400	1 800
Hongrie	14 241	10 681	3 308	3 237
Irlande	3 000	30 000	5 915	0
Italie	2 086	2 086	5 108	0
Lettonie	6 403	12 800	0	996
Lituanie	11 610	12 604	1 482	2 736
Luxembourg	800	18 000	3 800	0
Malte	0	14 500	3 615	0
Pays-Bas	1 984	1 984	4 608	0
Pologne	35	35	1 076	3 453
Portugal	1 063	6 233	5 675	2 650
République tchèque	19	19	916	555
Roumanie	5 205	8 222	545	1 090
Royaume-Uni (Angleterre)	10 567	4 839	0	0
Royaume-Uni (Ecosse)	2 137*****	4 818	2 196	0
Royaume-Uni (Irlande du Nord)	4 608	4 839	4 080	0
Royaume-Uni (Pays de Galle)	10 567	4 839	6 060	0
Slovaquie	2 050	3 080	3 300	388
Slovénie	29	29	4 320	3 240
Suède	0	0	2 964	0

\* Dans dix *Länder*, les étudiants payent de faibles frais administratifs.

\*\* Dans la pratique, tous les étudiants payent 450 euros.

\*\*\* Les frais d'inscriptions au 1<sup>er</sup> cycle sont entièrement payés par l'État pour tous les étudiants issus de l'Union européenne.

\*\*\*\* Seulement pour les étudiants de l'Université ouverte de Grèce, les autres étudiants de 1<sup>er</sup> cycle ne payent pas de frais de scolarité.

\*\*\*\*\* Les Écossais et les étudiants issus de l'Union européenne (non Britanniques) ne payent pas de frais de scolarité au 1<sup>er</sup> cycle.

## Variabilité des financements

Entre 2008 et 2017, la situation générale des financements publics dans l'enseignement supérieur s'est « *légèrement améliorée en Europe* », souligne l'EUA dans son rapport publié le 21 mars 2019. Si l'Allemagne et la Norvège ont fait des efforts d'investissement sur cette période (+ 35 % et + 29 %), les financements publics sont en forte baisse en Grèce (- 65 %) et en Angleterre (- 60 %). Sur la même période, ils n'ont augmenté que de 5 % en France, alors que la hausse des effectifs étudiants frôle les 20 %. (...)

Il convient d'apprécier l'évolution des financements publics en Europe, au regard d'autres éléments : l'évolution des effectifs étudiants, le taux d'encadrement et la croissance économique du pays. (...) Dans « *dix systèmes d'enseignement supérieur, la pression démographique des étudiants ne rencontre pas d'investissement suffisant* » : Danemark, Turquie, Belgique (Wallonie et Flandres), Pays-Bas, France\*, Hongrie, Allemagne, Autriche et Islande. L'EUA estime que cinq pays sont « *en danger* » : l'Angleterre, le Pays de Galles, la Grèce, l'Irlande, la Lituanie.

Extraits tirés d'une dépêche AEF. 29 mars 2019

\* En intégrant l'inflation, l'investissement de la France tombe à 0,01 % sur la période 2016-2017.